



CHAMBLEY

# APPEL DE DOSSIERS EXPOSITIONS EN ARTS VISUELS 2027

La Ville de Chambly souhaite offrir un espace privilégié aux artistes et favoriser l'accessibilité à l'art pour tous. Pour ce faire, elle propose deux séries d'expositions dédiées aux arts visuels. Les artistes, qu'ils soient individuels ou en collectif, sont invités à soumettre leur candidature pour présenter leurs projets.

## EXPOSITIONS AU PÔLE CULTUREL DE CHAMBLEY :

Le Pôle culturel de Chambly dispose d'un mur d'exposition de 66 pieds linéaires en cinq sections. Nous y présentons des expositions d'une durée de cinq à huit semaines, selon la période de l'année.

Nous pouvons y présenter de la peinture, gravure, vitrail ou tout autre médium en deux dimensions. Nous priorisons une programmation aux styles et médiums variés, ainsi que des artistes issus tant du milieu professionnel que de la relève.

En plus d'un cachet de 1 200 \$, la Ville fournit de l'aide au montage et démontage, la promotion de l'exposition et la production d'une vidéo de présentation de l'exposition. L'artiste est responsable de l'encadrement de ses œuvres. Celles-ci doivent arriver prêtes pour l'accrochage.

## EXPOSITIONS EXTÉRIEURES :

Vingt structures d'exposition recto-verso, équipées d'un éclairage solaire, sont réparties dans quatre lieux publics de la Ville. Elles peuvent accueillir jusqu'à 40 œuvres graphiques – photos, peintures ou dessins – qui seront reproduites sur PVC. Ces expositions, visibles en plein air, se déroulent sur une période d'environ trois à quatre mois.



Nous acceptons des propositions de photographies, illustrations, bandes dessinées, avec ou sans textes de présentation. Le visuel doit être circonscrit dans une surface de 45 x 45 po. Les collectifs sont les bienvenus. L'artiste doit fournir des fichiers en très haute définition.

En plus d'un cachet de 600 \$, la Ville fournit l'impression sur PVC, l'infographie, le montage et le démontage des panneaux, la promotion de l'exposition et la production d'une vidéo de présentation de l'artiste.

## COMPOSITION DU DOSSIER

- Curriculum vitæ à jour
- Démarche artistique récente
- Résumé d'une page du projet artistique proposé
- Un minimum de dix (10) images numériques (JPEG seulement)
- Liste descriptive des œuvres présentées (titre de l'œuvre, dimensions, médium et année de création)
- Indiquer le nombre d'œuvres disponibles pour l'exposition
- Proposition d'activité de médiation culturelle en lien avec le projet d'exposition (facultatif)
- Dossier de presse (facultatif)

## CONFORMITÉ DU DOSSIER

- Un artiste qui a exposé ou exposera à Chambly en 2025 ou en 2026 ne peut soumettre son dossier pour l'appel de dossiers 2027.
- Le dossier doit être conforme pour être soumis au jury.
- Un lien vers un site Internet ou une page Facebook ne sera pas accepté en guise de dossier.
- Les dates d'exposition seront déterminées par la Ville de Chambly. Merci toutefois d'indiquer les conflits potentiels de dates.

## ENVOI DU DOSSIER

Vous devez remplir le formulaire à l'adresse suivante :

<https://form.asana.com/?k=XuEOyirn594FtuCGwqoL7w&d=1164169248534930>



En cas de problèmes, les images peuvent être transmises par WeTransfer. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les jours suivant votre envoi, nous vous invitons à communiquer avec le Service loisirs et culture au 450-658-2711.

Faisant suite à l'envoi de son dossier, l'artiste recevra un accusé de réception. Si des documents sont manquants au dossier, l'artiste recevra un second courriel indiquant quels documents sont manquants.

**DATE LIMITÉE DE SOUMISSION : Dimanche 15 mars 2026**

